

## Fiche de données de sécurité : page de garde

élaborée le 12.10.2016 / remplace la version du -.-.-

### Section 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

Nom du produit: **BAYROSOFT**

Aucun ajout à la fiche de données de sécurité.

### Section 7: Manipulation et stockage

Aucun ajout à la fiche de données de sécurité.

### Section 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1 Paramètres de contrôle (SUVA):

Valeurs limites d'exposition/protection individuelle

CAS-Nr.	Désignation	Type	[mg/m <sup>3</sup> ]	[ppm]	Remarque	Toxicité critique
7722-84-1	Peroxyde d'hydrogène	VME	0,71	0,5	SSC	Yeux&Peau&VRS, Asthme
		VLE	0,71	0,5		

### Section 13: Considérations relatives à l'élimination

Considérations produit: Les résidus de produits et emballages non nettoyés doivent être éliminés comme des déchets dangereux et serviront une entreprise d'élimination autorisée.

Code OMoD:160509

Elimination Emballage: Nettoyé et l'emballage peuvent être jetés avec les ordures ménagères. Les emballages contaminés doivent être éliminés comme le produit.

Informations réglementaires:

Ordonnance sur la limitation et l'élimination des déchets (Ordonnance sur les déchets, OLED; SR 814.600)

Ordonnance sur les mouvements de déchets du 22 juin 2005 (OMoD; SR 814.610)

Ordonnance du DETEC concernant les listes pour les mouvements de déchets du 18 octobre 2005; SR 814.610.1

### Section 15: Informations réglementaires

Classe de danger pour les eaux: A

Le produit contenant la substance extrêmement préoccupantes (liste des substances candidates, OChim Annexe 3): non applicable

Catégories d'utilisateurs: Utilisateur privé

Ordonnance du DEFR sur les activités dangereuses ou pénibles en cas de grossesse et de maternité (Ordonnance sur la protection de la maternité) SR 822.111.52.

Ordonnance 5 relative à la loi sur le travail (Ordonnance sur la protection des jeunes travailleurs, OLT 5) SR 822.115 et Ordonnance du DEFR sur les travaux dangereux pour les jeunes, SR 822.115.2

Loi fédérale sur la protection contre les substances et les préparations dangereuses (Loi sur les produits chimiques, LChim); SR 813.1

Ordonnance sur la protection contre les substances et les préparations dangereuses (Ordonnance sur les produits chimiques, OChim); SR 813.11

Ordonnance concernant la mise sur le marché et l'utilisation des produits biocides (Ordonnance sur les produits biocides, OPBio); SR 813.12; N° d'autorisation: CHZB0584. Exclusivement autorisé pour les piscines privées.

Ordonnance du DFI sur les connaissances techniques requises pour la remise de certaines substances et préparations dangereuses; SR 813.131.21

### Section 16: Autres informations

Guide pratique „Entreposage des matières dangereuses“ <http://www.kvu.ch/de/arbeitsgruppen?id=151>

## ! SECTION 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

### 1.1. Identificateur de produit

Nom commercial Bayrosoft  
414311

### 1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

#### Conditions d'utilisation recommandées

Produit désinfectant/oxydant, lutte contre les algues et stabilisateur de dureté pour le traitement des eaux de piscines

### 1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Fabricant / fournisseur Interbayrol GmbH c/o KD-Zug-Treuhand AG  
Untermüli 7, CH-6304 Zug  
Téléphone +41 41 7662650  
Internet www.bayrol.com

### Service des renseignements

E-mail (personne compétente):  
ASchwarzenboeck@bayrol.de

### 1.4. Numéro d'appel d'urgence

#### Renseignements en cas d'urgence

Tox. Informationszentrum CH:  
Téléphone 145  
FR: N° ORFILA (INRS), Téléphone +33 (0)1 45 42 59 59; BE:  
Centre Antipoison +32 70 245 245

## SECTION 2: Identification des dangers

### 2.1. Classification de la substance ou du mélange

#### Classification - (CE) No 1272/2008 [CLP/GHS]

Classes de risques et catégories des risques	Consignes en cas de danger	Méthode de classification
Acute Tox. 4	H302	
Eye Dam. 1	H318	
Aquatic Acute 1		
Aquatic Chronic 2	H411	

#### Consignes en cas de danger

H302	Nocif en cas d'ingestion.
H318	Provoque des lésions oculaires graves.
H411	Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

### 2.2. Éléments d'étiquetage

#### Étiquetage - (CE) No 1272/2008 [CLP/GHS]



GHS05



GHS07



GHS09

**Mot signal**

Danger

**Consignes en cas de danger**

H302 Nocif en cas d'ingestion.  
 H318 Provoque des lésions oculaires graves.  
 H411 Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

**Consignes de sécurité**

P101 En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette.  
 P102 Tenir hors de portée des enfants.  
 P234 Conserver uniquement dans le récipient d'origine.  
 P235 Tenir au frais.  
 P270 Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit.  
 P273 Éviter le rejet dans l'environnement.  
 P280 Porter des gants de protection/un équipement de protection des yeux.  
 P305 + P351 + P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.  
 P308 + P311 EN CAS d'exposition prouvée ou suspectée: Appeler un CENTRE ANTIPOISON/un médecin.  
 P391 Recueillir le produit répandu.  
 P405 Garder sous clef.  
 P501 Éliminer le contenu/récipient dans un centre de collecte des déchets dangereux ou spéciaux.

**Composants déterminant le danger devant figurer sur l'étiquette**

peroxyde d'hydrogène

**2.3. Autres dangers**
**Résultats des évaluations PBT et vPvB**

Les substances contenues dans le mélange ne remplissent pas les critères pour les substances PBT et vPvB énoncés à l'annexe XIII du règlement REACH.

**SECTION 3: Composition/informations sur les composants**
**3.1. Substances**

non applicable

**3.2. Mélanges**
**Composants dangereux**

CAS No	EC No	Désignation	[% en poids]	Classification - (CE) No 1272/2008 [CLP/GHS]
7722-84-1	231-765-0	peroxyde d'hydrogène	32,6	Ox. Liq. 1, H271 / Acute Tox. 4, H332 / Acute Tox. 4, H302 / Skin Corr. 1A, H314
25988-97-0		Polymère de N-méthylméthanamine avec(chlorométhyl)oxirane	2,3	Acute Tox. 4, H302 / Aquatic Acute 1, H400 M=10 / Aquatic Chronic1, H410 M=1 /

---

## SECTION 4: Premiers secours

### 4.1. Description des premiers secours

#### Remarques générales

Oter immédiatement les vêtements souillés et imprégnés et les tenir soigneusement à l'écart.

Les symptômes d'intoxication peuvent n'apparaître qu'après quelques heures; une surveillance médicale d'au moins 48 heures est donc indispensable.

Protéger les secouristes.

#### Après inhalation

Transporter la personne accidentée à l'air frais et la faire étendre.

En cas de malaise, conduire le malade auprès d'un médecin.

#### Après contact avec la peau

En cas de contact avec la peau, laver immédiatement et abondamment à l'eau.

Consulter le médecin.

#### Après contact avec les yeux

Laver immédiatement et abondamment à l'eau pendant au moins 15 minutes.

Maintenir l'oeil bien ouvert pendant le rinçage.

Appeler aussitôt un médecin.

#### Après ingestion

Ne pas faire vomir.

Assurer un traitement médical.

Rincer la bouche et boire beaucoup d'eau.

### 4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

#### Remarques s'adressant au médecin / dangers éventuels

Risque de lésions oculaires graves.

### 4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

#### Remarques s'adressant au médecin / traitement

Traitement symptomatique.

---

## SECTION 5: Mesures de lutte contre l'incendie

### 5.1. Moyen d'extinction

#### Agents d'extinction appropriés

eau

### 5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Par libération d'oxygène sous l'effet de la chaleur, ce produit peut devenir comburant.

### 5.3. Conseils aux pompiers

#### Équipement spécial de protection en cas d'incendie

Utiliser un appareil respiratoire autonome.

Porter un vêtement complet de protection.

#### Remarques diverses

Refroidir les récipients menacés par vaporisation d'eau.

Les résidus d'incendie et l'eau d'extinction contaminée doivent être éliminés conformément à la réglementation locale en vigueur.

---

## SECTION 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

### 6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

#### Personnel non formé pour les cas d'urgence

Utiliser un vêtement de protection individuelle.  
Tenir à l'écart des sources d'ignition.

### 6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Ne pas rejeter dans les canalisations d'égout/les eaux superficielles/les eaux souterraines.

### 6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Ramasser avec un produit absorbant les liquides (par ex. liant universel).  
Éliminer les résidus par rinçage à l'eau.  
Ne pas ramasser avec de la sciure ou d'autres matières combustibles.

### 6.4. Référence à d'autres sections

Maniement sûr: voir paragraphe 7  
Évacuation: voir paragraphe 13  
Protection individuelle: voir paragraphe 8  
Numéro d'appel d'urgence: voir paragraphe 1

---

## SECTION 7: Manipulation et stockage

### 7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

#### Précautions lors de la manipulation

Ouvrir et manipuler les récipients avec précaution.  
Ne pas réintroduire les quantités résiduelles dans les récipients de stockage.  
Observer les mesures de précaution usuelles propres à la manipulation de produits chimiques.

#### Mesures générales de protection

Éviter le contact avec les yeux et la peau.

#### Mesures d'hygiène

Ne pas manger et ne pas boire pendant l'utilisation.  
Conserver à l'écart des aliments et boissons.  
Se laver les mains avant les pauses et au moment de quitter le travail.

#### Remarques relatives à la protection contre l'incendie et l'explosion

Conserver à l'écart de toute source d'ignition.  
Prévoir un refroidissement en cas d'incendie à proximité du produit.  
Produit non combustible mais capable néanmoins d'entretenir le processus de la combustion.

### 7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

#### Conditions à remplir par les lieux de stockage et les conteneurs

Conserver uniquement dans le récipient d'origine (avec soupape de sécurité).

#### Remarques relatives au stockage avec d'autres produits

Ne pas stocker avec des matières combustibles.  
Ne pas stocker avec des produits alimentaires.

#### Informations diverses relatives aux conditions de stockage

Protéger des fortes chaleurs et du rayonnement direct du soleil.  
Les récipients fermés ne doivent pas être étanches aux gaz.  
Stocker au frais, l'échauffement entraîne une augmentation de la pression avec risque d'éclatement.

#### Stabilité au stockage

Durée de stockage: 5 ans.

**7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)**  
**Recommandations pour des conditions d'utilisation indiquées**  
 Voir paragraphe 1.2

## SECTION 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

### 8.1. Paramètres de contrôle

### 8.2. Contrôle de l'exposition

#### Protection respiratoire

protection respiratoire en présence d'aérosol ou de brouillard de produit

#### Protection des mains

gants résistant aux produits chimiques

Matériaux appropriés (recommandé : index de protection 6, temps de perméation > 480 minutes selon la norme EN 374)

Caoutchouc nitrile (NBR) - épaisseur de couche : 0,4 mm

Caoutchouc butyle (butyle) - épaisseur de couche : 0,7 mm

Observer les modes d'emploi des fabricants respectifs à cause de la grande diversité des types

#### Protection des yeux

protection du visage

lunettes à coques

#### Autres mesures de protection

combinaison de protection

## SECTION 9: Propriétés physiques et chimiques

### 9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

#### aspect

liquide

#### Couleur

incolore

#### Odeur

inodore

#### Seuil olfactif

non déterminé

### Informations importantes relatives à la santé, à la sécurité et à l'environnement

	Valeur	Température	à	Méthode	Remarque
<b>valeur pH</b>	2-4	20 °C		potentiométrique	
<b>point d'ébullition</b>	107 °C		1013 mbar		
<b>Point de fusion</b>	-26 °C				
<b>Point d'éclair</b>	non applicable				
<b>Vitesse d'évaporation</b>	non déterminé				
<b>Inflammation (à l'état solide)</b>	non déterminé				
<b>Inflammation (à l'état gazeux)</b>	non déterminé				

	Valeur	Température	à	Méthode	Remarque
<b>Température d'inflammation</b>	non déterminé				
<b>Température d'auto-inflammation</b>	non déterminé				
<b>Limite inférieure d'explosibilité</b>	non applicable				
<b>Limite supérieure d'explosibilité</b>	non applicable				
<b>Pression de vapeur</b>	18 hPa	20 °C			
<b>Densité relative</b>	1,13 g/cm <sup>3</sup>	20 °C			
<b>Densité de vapeur</b>	non déterminé				
<b>Solubilité dans l'eau</b>					miscible en toutes proportions
<b>Solubilité dans un autre produit</b>	non déterminé				
<b>Coefficient de distribution (n-octanol/ eau) (log P O/W)</b>	non déterminé				
<b>Température de décomposition</b>	non déterminé				
<b>Viscosité</b>	non déterminé				

**Propriétés comburantes**

Aucune information disponible.

**Propriétés explosives**

Aucune information disponible.

**9.2. Autres informations**

Aucune information disponible.

**SECTION 10: Stabilité et réactivité****10.1. Réactivité**

Réagit au contact des impuretés.

Réagit au contact des substances organiques.

Réactions avec les alcalis et les métaux.

**10.2. Stabilité chimique**

La décomposition s'opère à partir de températures de :

&gt;60°C

**10.3. Possibilité de réactions dangereuses**

Aucune information disponible.

**10.4. Conditions à éviter**

Aucune information disponible.

**10.5. Matières incompatibles**
**Substances à éviter**

alcalies (bases)

Acide

Agent réducteur

**10.6. Produits de décomposition dangereux**

oxygène

**SECTION 11: Informations toxicologiques**
**11.1. Informations sur les effets toxicologiques**
**Hautement toxique/Irritation / sensibilisation**

	Valeur/Evaluation	Espèces	Méthode	Remarque
<b>DL50 aiguë par ingestion</b>	1000 mg/kg	rat		
<b>DL50 aiguë par contact avec la peau</b>	4060 mg/kg	lapin		
<b>Irritation des yeux</b>	Risque de lésions oculaires graves.			

**Toxicité subaiguë - Cancérogène**

	Valeur	Espèces	Méthode	Evaluation
<b>Mutagène</b>				Aucune information disponible.
<b>Tératogène</b>				Aucune information disponible.
<b>Cancérogène</b>				Aucune information disponible.

**Constatations empiriques**

Le produit colore la peau

En cas d'ingestion: brûlures dans la bouche, le pharynx, le tube digestif et le tractus gastro-intestinal. Danger de perforation pour l'oesophage et l'estomac.

**Remarques générales**

les données toxicologiques concernent le composant principal

## SECTION 12: Informations écologiques

### 12.1. Toxicité

#### Effets toxiques sur l'environnement

	Valeur	Espèces	Méthode	Evaluation
<b>Poisson</b>	CL 50 0,077 mg/l (96 h)	Oncorhynchus mykiss	OCDE 203	
<b>Daphnie</b>	CE 50 0,08 mg/l (48 h)	Daphnia magna	OCDE 202	
<b>Algues</b>	CE 50 0,13 mg/l	Scenedesmus subspicatus	OCDE 201	

### 12.2. Persistance et dégradabilité

Aucune information disponible.

### 12.3. Potentiel de bioaccumulation

Aucune information disponible.

### 12.4. Mobilité dans le sol

Aucune information disponible.

### 12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Les substances contenues dans le mélange ne remplissent pas les critères pour les substances PBT et vPvB énoncés à l'annexe XIII du règlement REACH.

### 12.6. Autres effets nocifs

#### Remarques générales

Les données écotoxicologiques suivantes se réfèrent à:  
 Polymer aus N-Methylmethanamin mit (Chlormethyl)oxiran

## SECTION 13: Considérations relatives à l'élimination

### 13.1. Méthodes de traitement des déchets

#### Recommandations relatives au produit

Éliminer le produit compte tenu de la réglementation locale en vigueur.

Éliminer comme déchet dangereux.

Il n'existe pas de normes harmonisées dans les pays membre de l'Union Européenne réglant l'utilisation des déchets chimiques et des déchets résiduels.

Empêcher le produit de pénétrer dans les égouts, les cours d'eau ou le sol.

#### Recommandations relatives à l'emballage

Les emballages non contaminés peuvent être recyclés.

#### Produit de nettoyage recommandé

eau

## SECTION 14: Informations relatives au transport

	ADR/RID	IMDG	IATA-DGR
<b>14.1. Numéro ONU</b>	2014	2014	2014

	ADR/RID	IMDG	IATA-DGR
<b>14.2. Nom d'expédition des Nations unies</b>	PEROXYDE D'HYDROGÈNE EN SOLUTION AQUEUSE	HYDROGEN PEROXIDE, AQUEOUS SOLUTION	Hydrogen peroxide, aqueous solution
<b>14.3. Classe(s) de danger pour le transport</b>	5.1 (8)	5.1 (8)	5.1 (8)
<b>14.4. Groupe d'emballage</b>	II	II	II
<b>14.5. Dangers pour l'environnement</b>	Oui	Oui	Oui

**14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur**

Aucune information disponible.

**14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol 73/78 et au recueil IBC**

Aucune information disponible.

**Transport terrestre et navigation intérieure ADR/RID**

Étiquette de danger 5.1+8

code de restriction en tunnel E

Code de classification OC1

## ! SECTION 15: Informations réglementaires

**15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement**
**! Autorisations**
**Autres réglementations (UE)**

À observer:

Observer la directive 98/24/CE pour la protection de la santé et de la sécurité des salariés en présence d'un risque présenté par des substances chimiques au poste de travail.

Directive Biocides (98/8/CE).

**15.2. Évaluation de la sécurité chimique**

Pour les substances de ce mélange, aucune évaluation de sécurité n'a été faite.

## SECTION 16: Autres informations

**Utilisation recommandée et restrictions**

Respecter la législation nationale et locale en vigueur relative à des produits chimiques.

L'acquisition, la détention ou l'utilisation de ces produits par le grand public sont soumises à restriction.

**Informations diverses**

Voir fiche technique du produit.

Les indications données ici sont basées sur l'état actuel de nos connaissances. Elles décrivent les dispositions de sécurité à prendre vis à vis du produit concerné. Elles ne représentent pas une garantie sur les propriétés du produit.

Indications de changement: "!" = Les données ont été modifiées par rapport à la version précédente. Version précédente: 6.0

**Source des principales informations**

Résultats des analyses du laboratoire de Bayrol Munich

Renseignements puisés dans différents manuels techniques

Études toxicologiques NIOSH-Tox

Selon les législations en vigueur

H271	Peut provoquer un incendie ou une explosion; comburant puissant.
H302	Nocif en cas d'ingestion.
H314	Provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires graves.
H332	Nocif par inhalation.
H400	Très toxique pour les organismes aquatiques.
H410	Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.